

Commune d'Aubignas

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2024

Présents :

Serge VILLARD, Nadège BODY, Pascal BOSQUET, Frédéric CHALANCON, Martine CHARLEMAGNE, Sylvie DIMEGLIO, Jean-Michel UCCHEDDU

Absents :

Myriam FIALON qui a donné son pouvoir à Sylvie DIMEGLIO, Lilian BREYSSE qui a donné son pouvoir à Frédéric CHALANCON, Frédéric SOUTRENON qui a donné son pouvoir à Jean-Michel UCCHEDDU

Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du Conseil municipal du 05 avril 2024
2. Intervention du propriétaire des parcelles B 1167 et B 676 dans le cadre du projet de réalisation d'une raquette de retournement des bus scolaires.
3. Délibération du plan de financement pour la création de l'aire de bus partie quai
4. Délibération du plan de financement pour la création de l'aire de bus partie voirie
5. Délibération d'opposition au transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement collectif
6. Planning des permanences des élections européennes
7. Organisation de la manifestation des Préalables
8. Réorganisation des services pour juin 2024 et septembre 2024
9. Questions d'actualités
10. Questions diverses

1. Validation du compte-rendu du Conseil municipal du 05 avril 2024

Compte-rendu voté à l'unanimité.

2. Intervention du propriétaire de parcelles dans le cadre du projet de réalisation d'une raquette de retournement des bus scolaires

La réalisation d'une raquette de retournement pour les bus scolaires est un projet nécessaire depuis la création du Tourne à Gauche. L'état actuel des zones de circulation au niveau du carrefour de Pignatelle ne permet pas cet aménagement. Une des idées envisagées seraient l'acquisition de deux parcelles agricoles. Le propriétaire de ces parcelles a donc été invité pour échanger sur cette possibilité. Après discussion, aucun compromis n'a pu être trouvé.

Le conseil continue à étudier diverses possibilités.

3. Délibération du plan de financement pour la création de l'aire de bus partie quai

Malgré la difficulté de la mise en place d'une raquette de retournement, il est nécessaire de prévoir un plan de financement pour la création de l'aire de bus.

Montant prévisionnel des travaux HT :

- Installation chantier : 400 €
- Travaux quai bus : 11 621 €
- Signalisation : 800 €

TOTAL DEPENSES : 12 821 €

Recettes prévisionnels HT :

- Conseil Départemental pour 80% : 10 256.80 €
- Autofinancement pour 20 % : 2 564.20 €

Délibération votée à l'unanimité.

4. Délibération du plan de financement pour la création de l'aire de bus partie voirie

Pour les mêmes raisons que ci-dessus, un plan de financement est nécessaire pour la création de bus partie voirie.

Montant prévisionnel des travaux HT :

- Installation chantier : 4 000 €
- Travaux préparatoires : 21 182 €
- Busage fossé : 6 250 €
- Voirie : 24 317.50 €
- Signalisation : 1 450 €

TOTAL DEPENSES : 57 199.50 € (pour 400m²) – 68 000€ TTC

Recettes prévisionnels HT :

- Conseil Départemental pour 60% : 34 319.70 €
- Autofinancement pour 40 % : 22 879.80 €

Délibération validée avec 9 OUI et 1 abstention.

5. Délibération d'opposition au transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement collectif

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au 1^{er} janvier 2026, demande à ce que chaque commune soit libre de choisir si elle souhaite conserver ou transférer cette compétence et donne pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

6. Planning des permanences des élections européennes

Le conseil s'organise pour les permanences lors des élections européennes du 9 juin.

7. Organisation de la manifestation des Préalables

Deux élus seront sur les lieux à partir de 7h le dimanche 9 juin pour mettre en place les conditions de circulation, les installations PMR et l'organisation générale.

Le repas pour les artistes des Préalables est prévu dans la salle de réunion.

L'association Les Ecoliers organisent une buvette et la vente de portions de paëlla. Le camion de pizzas sera également présent sur place.

8. Réorganisation des services pour juin 2024 et septembre 2024

Un membre du personnel municipal étant en arrêt maladie, le maire et un des adjoints s'organisent pour assurer le minimum. La recherche d'un-e remplaçant-e est en cours.

Une réorganisation du personnel municipal intervenant à l'école est nécessaire pour la rentrée 2024.

9. Questions d'actualités

Gîtes :

Le conseil décide de maintenir la location des gîtes en dehors de la saison hivernale. Des travaux devront être envisagés pour le petit et le grand gîte. Le petit gîte sera libéré à partir du 1^{er} juillet.

Echange de parcelles Tracol :

Une réunion a eu lieu avec le géomètre et le bornage des nouvelles parcelles a été réalisé. Les conditions conviennent à toutes les parties. La signature chez le notaire devrait avoir lieu avant l'été.

Déploiement de la fibre :

Les maires d'Aubignas, d'Alba-la-Romaine, de Saint-Pons et de Sceautres ont décidé d'écrire un courrier au président d'ADN pour dénoncer les dysfonctionnements récurrents rencontrés dans le déploiement de la fibre sur leurs communes. Ces communes sont confrontées à la méconnaissance des zones déployées et non déployées malgré leurs demandes répétées de cartographie. Certains quartiers sont non desservis sans explication précise. Certaines conventions comportent des erreurs et des travaux de finition restent en suspens.

Une réponse est attendue.

10. Questions diverses

Eclairage du village :

L'allumage des lumières du village est défini de la manière suivante :

Horaires d'été : du 1^{er} mai 24 jusqu'au 30 septembre ; du coucher du soleil jusqu'à 1 heure du matin.

Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril ; du coucher du soleil jusqu'à minuit et de 5h30 jusqu'au lever du soleil.

Incivilités au point de tri :

Malgré l'installation de conteneurs enterrés, des incivilités continuent. Le maire, des élus et des citoyens de la commune ont été contraints de nettoyer et d'apporter des encombrants à la déchetterie. Le maire propose de remettre l'affichette qui était apposée sur les conteneurs précédents.

Barrière du City Park :

Une barrière interdisant l'entrée du stade aux véhicules a été installée récemment. Malheureusement, elle a été volée au bout de 2 jours. Des voitures rentrent sur le stade sans respecter les lieux. Un câble a été disposé devant l'entrée.

Date du prochain conseil : vendredi 28 juin à 20h30

***Fin du conseil à 23h30.
La secrétaire de séance.***